

Image not found or type unknown



Divorce par consentement mutuel

Par **jecko**, le **17/04/2008** à **15:02**

bonjour,moi et ma femme d'origine africaine engageons une procédure de divorce par consentement mutuel le 15 mai,entre temps ma femme avait fait une demande de rapprochement familiale pour sa fille de 18 ans qui a été accepté,elle doit arriver prochainement (13 mai)devrais je verser une pension alimentaire à sa fille que je n'ai pas reconnu?merci.